

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020055BS0101**

Réunion du Bureau Syndical du 24 février 2020

**Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 24 février 2020**

OBJET : Avancements de grade : création de deux postes : adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et recrutements.

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à 8 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	12
Nombre de procuration au moment du vote :	5

Le Président

Expose :

- Que deux agents du SDEG 16, adjoint administratif territorial depuis février 2012 et février 2006, pourraient bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel et passer adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour l'un, et adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour l'autre.
- Ces agents assurent complètement les missions qui lui sont confiées.

Propose :

- De créer ces 2 postes suite à ces avancements de grade.

Précise :

- Qu'en application de l'article 17.10 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, les décisions nominatives et non nominatives relatives au personnel sont de la compétence du Bureau Syndical.

Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide de **créer** un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet et de pourvoir à son recrutement,
- Décide de **créer** un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet et de pourvoir à son recrutement,
- Décide d'**inscrire** les sommes nécessaires au budget,
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération notamment, signer les contrats de travail.

En application des articles L.5721-4 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.